

ZOOM sur...



BULLETIN DES DELEGATIONS DEPARTEMENTALES DE LA CORSE

Janvier 2014 / n° 68

Édito

VœuxPieux ?

En ce début d'année les vœux sont une tradition à laquelle on ne peut se soustraire. Après tout pourquoi se priver de dire de belles paroles, pleines d'espoirs pour le futur et les dédier à nos proches, à nos amis, à nos camarades de travail, à notre boulangère.....Aux personnes connues ou moins connues. Chez nous deux mots rythment ces vœux : « PACE E SALUTE ».

L'APF vous les offre avec sincérité, conviction, amitié et.....espoir. Nous n'y mettons pas plus que ce qu'ils traduisent PAIX et SANTE. Mais nous voulons conjuguer ces deux mots avec les conséquences qu'ils impliquent particulièrement dans la mission qui est la nôtre, notre combat au quotidien pour les personnes handicapées. Pour celles qui vivent seules ou en famille chez elles, pour celles qui sont dans nos établissements. Une paix ne saurait se construire sans les éléments qui font de la vie des êtres humains et en particulier de ceux qui sont dans une situation précaire, un havre de...paix. "A Pace à chi si l'ha face" (la paix c'est chacun qui l'a fait) énonce le dicton corse. Chacun, dans notamment sa prise de responsabilité. Les Pouvoirs Publics pour rendre aux handicapés et aux autres une vie adaptée à leurs besoins dans la solidarité de la Nation et dans l'égalité. Aux citoyens dans le respect et l'acceptation d'une société qui inclut la différence.

Faire de celui qui exprime ses besoins non pas un quémendeur derrière lequel se cacherait un possible fraudeur mais un citoyen qui a raison d'exprimer ses droits pour sa paix physique ou sociale et parfois les deux. La SANTE, elle, obéit aux mêmes règles, pour la maintenir et pour la retrouver quand on l'a perdue.

Hélas nos politiques de santé se dégradent d'année en année. La solidarité portée par l'assurance maladie à ce rythme ne sera plus qu'un souvenir. Car les gestions comptables sont autant de virus que l'on injecte dans le corps social sanitaire. Alors oui faisons de « PACE E SALUTE » un vœu véritable, et faisons le vivre avec le combat de notre Association pour qu'il ne reste pas un vœu pieux.

Pierre-Louis ALESSANDRI
Coordonnateur du conseil APF de Région.



C'est avec une immense tristesse que nous vous faisons part de la disparition de notre amie et adhérente de longue date Jeannine De Peretti. Faisant partie de notre équipe de bénévoles, Jeannine participait avec dynamisme à la vie de l'association, apportant toujours son aide avec sourire et gentillesse.



« Je n'oublierai jamais toutes tes gentilleses et ton aide. Tu resteras toujours dans mon cœur » Annonciade



Nous avons également une pensée pour Raymond RICHARME, notre adhérent qui nous a quitté brutalement le 16 janvier. Raymond était un éleveur passionné, toujours prêt à donner de son temps et de son énergie pour les autres.

ETATS REGIONAUX DE L'INCLUSION

L'APF lance les Etats régionaux de l'Inclusion afin de mesurer concrètement la progression de l'inclusion dans chaque région. Depuis 2012 et durant cinq ans, les équipes régionales de l'APF réuniront les acteurs locaux de la société civile autour de l'un des enjeux suivants : éducation, emploi, accès à la vie de la Cité, solidarité et vieillissement...

Avec ces Etats régionaux, l'APF a l'ambition de faire progresser concrètement l'inclusion, sur le terrain, en dressant un état des lieux annuel de l'avancement de la société inclusive dans chaque région. Une façon de faire progresser sur le territoire, concrètement, avec tous les acteurs concernés, la société inclusive que défend l'association.

Pour mener à bien ce projet ambitieux, l'APF s'appuiera sur les compétences et l'expertise des acteurs de la société civile : associations œuvrant dans la région, institutionnels, usagers de services médico-sociaux, professionnels concernés et tous les citoyens mobilisés pour la construction d'une société ouverte à tous.

En Corse, l'ensemble des acteurs impliqués dans cette démarche a pour objectif l'engagement et la réalisation d'actions concrètes pour les personnes en situation de handicap.

La première édition des Etats régionaux de l'Inclusion est prévue au mois de novembre 2014 à l'Université de Corse.

➔ **Vous avez une question,**
un commentaire, ou vous désirez
en savoir plus sur les successions ?

➔ **Contactez-nous :**
DELEGATION 2A :
Tél.: 04.95.20.75.33
dd.20a@apf.asso.fr

DELEGATION 2B :
Tél.: 04.95.30.86.01
dd.20b@apf.asso.fr



➔ **Demande de documentation gratuite et confidentielle**
sur les legs, donations et assurances-vie



A retourner sous enveloppe affranchie à l'adresse ci-contre.

Je souhaite recevoir
votre brochure
**Legs, Donations
& Assurances-Vie.**

Je souhaite être contacté(e)
Les horaires auxquels vous pouvez
m'appeler :

M^{me} M^l M. Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. E-Mail (facultatif)

En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur informations vous concernant, en vous adressant à notre association. Sauf opposition de votre part, les noms, prénoms et adresses de nos adhérents et donateurs sont communiqués à nos services bénévoles et aux organismes liés contractuellement à l'APF.

Grand Loto de Solidarité 2013

2013 était l'année du grand retour de notre Grand Loto de Solidarité !!!!

Le retour de cette grande action-ressources a rencontré un franc succès : près de 300 personnes se sont déplacées pour y participer.

Nos remerciements les plus chaleureux vont à l'hôtel Club Marina Viva pour le prêt de la salle, Rinaldo pour l'animation, Jo pour la sonorisation, à l'ensemble des commerçants pour les dons de nombreux lots et une mention spéciale pour l'ensemble de nos bénévoles qui ont aidé à la préparation et veillé au bon déroulement de ce Grand Loto.

Une attention toute particulière à Madame Françoise Leca, membre du Conseil Départemental. Initiatrice et fer de lance du renouveau de ce loto, elle en a assuré avec Audrey et Alain l'organisation d'ensemble et le bon déroulement.



Opération clémentines

Suite au succès de l'an passé, nous avons renouvelé l'Opération Clémentines.

Ce sont en tout **6 Opérations Clémentines** qui ont été réalisées, ce qui représente environ entre **3 et 4 tonnes de clémentines transportées, triées et mises en filet.**

Ces opérations ont été possibles grâce notamment au don d'une coopérative de Plaine orientale, à Christian Martinez-Orlandetti, notre adhérent, qui a effectué le transport et à l'ensemble de nos bénévoles qui ont participé à la mise en filets et à la vente des filets de clémentines.

Pour la période de Noël, des stands de vente ont été organisés au Marché de Noël d'Ajaccio le mercredi 11 décembre et à la galerie commerciale de Géant Casino à Mezzavia le 14 décembre.

Les bénéfices de ces opérations permettront à la Délégation de financer des projets en faveur des personnes en situation de handicap.



En période de fêtes, l'APF reste solidaire !!!

Des clémentines ont été offertes à l'association **Présence Bis** pour la préparation des colis alimentaires de Noël.



REPAS DE NOEL



Un grand merci à notre stagiaire Laura (photo de droite) qui a organisé un déjeuner (Menu de fêtes oblige !) pour les adhérents samedi 21 décembre au Restaurant Courtepaille à Ajaccio !

Ce restaurant est pleinement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Nous saluons l'équipe du Courtepaille qui nous a réservé un accueil parfait.



GALETTES DES ROIS

Pour fêter ensemble cette nouvelle année 2014, la galette des rois dans une ambiance joyeuse et gourmande. L'occasion aussi pour les adhérents d'échanger avec les représentants de la municipalité d'Ajaccio : Nathalie Risterucci, adjointe au Maire en charge de l'accessibilité et Murielle Auneau responsable de la Mission Handicap.



Le vote des personnes en situation de handicap

Les 23 et 30 mars prochains auront lieu les élections municipales.



Vous disposez tous de vos droits civiques, même les majeurs sous tutelle depuis le 1^{er} juillet 2009 (sauf jugement contraire).

Vous pouvez voter par procuration à condition d'attester qu'en raison d'un handicap, pour des raisons de santé ou une raison de l'assistance apportée à une personne malade ou infirme il vous est impossible de vous rendre à votre bureau de vote. Cette procuration est établie au profit de la personne votant dans la même commune par acte dressé devant le juge d'instance ou au commissariat de votre lieu de résidence. Il est même possible que des personnes représentant la police judiciaire se déplacent à votre demande si en raison de maladie ou d'infirmités graves vous ne pouvez manifestement pas comparaître devant eux.

Les bureaux et les techniques de vote doivent être accessibles aux personnes handicapées. En cas de difficulté pour introduire votre bulletin dans l'enveloppe, de le glisser dans l'urne, ou de faire fonctionner la machine à voter, vous êtes autorisé à vous faire assister par un électeur de votre choix.

Voter est un droit mais aussi un devoir de bon citoyen.

Transport à disposition dédié aux adhérents de l'APF

Nous renouvellerons cette année une action d'accompagnement citoyen à l'occasion des échéances électorales, comme nous l'avions proposée en 2009.

Pour bénéficier de cette action de transport adapté et vous rendre à votre bureau de vote, nous vous remercions de nous le faire savoir dans les meilleurs délais dans un souci d'organisation.



Gros plan sur la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées



L'APF est représentée à la Commission des Droits et de l'Autonomie (CDA). Chaque mois les dossiers sont examinés en réunion au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Le matin, ce sont les dossiers des enfants de 0 à 20 ans, Valérie Tarnier siège à cette commission avec divers représentants de la MDPH, des élus du conseil général, de l'éducation nationale et d'autres associations ainsi que les médecins.

L'après-midi, ce sont les dossiers adultes. Françoise Lasbouygues siège à cette commission avec différents élus et représentants des organismes.

Il est vrai que la commission plénière, après examen, aura statué sur chacun des cas, mais nous pouvons recevoir les familles, être à leur écoute et débattre pour obtenir des changements dans certaines situations.

Nous communiquons les dates à la délégation afin que les personnes souhaitant qu'on étudie leur dossier puissent le faire avant les réunions.

Pour toute autre information, vous pouvez nous contacter à la Délégation, nous restons à l'écoute de vos demandes et interrogations.

Françoise Lasbouygues - Valérie Tarnier

Commission Communale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Cette commission a eu lieu le 17 décembre dernier dans les locaux de la Mairie d'Ajaccio. L'ordre du jour portait sur l'examen et l'adoption du rapport annuel.

Le lancement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) a été adopté par le Conseil Municipal lors de la séance du 26/07/2012. Les appels d'offres pour désigner le bureau d'études seront lancés début 2014.

Dans la continuité des années précédentes la Ville d'Ajaccio a poursuivi les travaux de réfection des trottoirs en incluant, systématiquement, des passages surbaissés munis des équipements prenant en compte la déficience visuelle (poteaux, bandes podotactiles). La liste de travaux et leur illustration figurent dans le rapport annuel.

8 places de stationnement adapté ont été créées en 2013 contre 14 en 2012.

Dans le cadre de la mise en accessibilité des arrêts du réseau TCA, la CAPA poursuit son programme d'aménagement. Notamment avec l'aménagement des arrêts de bus pour l'ensemble des handicaps avec la réalisation d'un schéma d'aménagement type d'un arrêt de bus.

25 arrêts ont été aménagés en 2013 sur le réseau TCA afin d'en améliorer la qualité et la sécurité mais également afin d'en assurer l'accessibilité pour tous, notamment les PMR.

Le rapport complet est disponible à la consultation à la Délégation.



Afin de continuer à améliorer le cadre de vie de l'ensemble des Ajacciens, nous vous remercions de votre participation et de continuer à nous transmettre les défauts précis d'accessibilité que vous observez avec des photos des sites à l'appui (si possible) que nous transmettrons à la mairie pour action.

Different comme
tout le monde



Association des Paralysés de France

Sensibilisation scolaire

Actuellement en deuxième année de BTS Services et Prestations des Secteurs Sanitaire et Social, je suis stagiaire à la Délégation de Corse-du-Sud.

Lors de mon stage, je suis amenée à réaliser un projet. Mon attention s'est portée sur les interventions de sensibilisation au sein des écoles.

L'objectif de cette sensibilisation dans les écoles est de changer le regard des enfants sur les personnes en situation de handicap. Lors de ces sensibilisations, j'ai réalisé un diaporama qui sera projeté aux enfants. De plus différents ateliers ainsi qu'un débat seront mis en place. Une sensibilisation est prévue pour le Jeudi 20 Février à l'école d'Appietto.

Delphine



Ce projet vient en complément du travail de sensibilisation mené par Alain, notre agent de développement. Notre adhérent, Jean Louis Sentenac, est en charge de cette mission.

Sensibilisation en partenariat avec l'Union Professionnelle Artisanale



Sensibilisation des professionnels de la coiffure

L'Union professionnelle Artisanale a invité notre Délégation pour une intervention de sensibilisation à l'accessibilité du syndicat des professionnels de la coiffure lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée le lundi 2 décembre à la Chambre des Métiers.

L'APF mène des actions de proximité d'information et de sensibilisation pour que les commerces de proximité s'approprient plus aisément l'objectif de rendre leurs établissements accessibles à tous. Nous espérons donc renouveler ce type d'intervention avec l'UPA en sensibilisant d'autres corps de métier.

Initiation Slam avec Gérard Mendy

JEUDI 5 DÉCEMBRE



Les jeunes résidents de l'IEM A Casarella et de la MAS Albizzia ont pu assister grâce au concours de la Bibliothèque Départementale de Prêt de Corse-du-Sud et son directeur Lionel Giacomini, à un atelier de Slam animé par le brillant slameur Gérard Mendy.

Cet atelier a été l'occasion de découvrir un nouveau langage artistique accessible à tous, basé sur la créativité et la spontanéité de chacun.

Les objectifs de ce type d'atelier sont de développer les capacités d'expression et surtout de permettre le déblocage de la parole. Bref un atelier idéal pour se surprendre, lâcher prise,

et où la libre-expression était de mise !

Un grand merci à Sabrina Saraïs qui est à l'initiative de ce projet et à la participation de notre adhérente Dominique Brundu et de Cécile Fazi, ergothérapeute à la MAS Albizzia. Nous espérons pouvoir renouveler ce partenariat avec le Conseil Général de Corse du Sud !



Dans la continuité de ses activités ouvertes à tous, le **Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse** s'est récemment équipé de matériel permettant aux personnes en situation de handicap de profiter pleinement des activités de pleine nature.

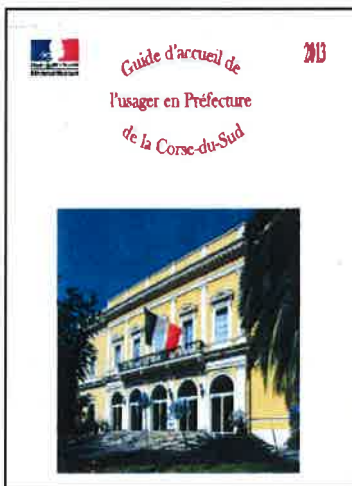


Fauteuil Cimgo

Il est possible d'utiliser ce matériel. Pour tout renseignement, vous pouvez vous rapprocher soit de l'Association ACATPAT au 06.09.49.15.89 ou de la Délégation au 04.95.20.75.33



Fauteuil tout-terrain



Guide d'accueil de l'Usager - Préfecture de Corse du Sud

Un guide d'accueil de l'usager a été réalisé ayant pour objet d'aider les usagers dans leurs démarches et de faciliter leurs relations avec l'administration. Ce guide recense les informations relatives aux principales démarches administratives et les coordonnées des services de l'Etat.

Vous pouvez le consulter et le télécharger sur le site internet www.corse.pref.gouv.fr dans la rubrique "Qualité". Des exemplaires papier sont également disponibles à la Délégation.



Vous êtes peut-être victime de discrimination...
Victime ou témoin,
parlez-en !

ACCES AU DROIT



Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Corse du Sud vous reçoit gratuitement et en toute confidentialité.

Pour vous informer sur vos droits et faciliter vos démarches
Pour les faire valoir auprès des services compétents
Pour une consultation juridique avec un avocat, un notaire et/ou un huissier de justice.

Tél./Fax : 04 95 20 08 59
email : cdad-corse-du-sud@justice.fr
Adresse : Palais de justice du Finosello 20090 Ajaccio
Site web : www.cdad-2a.com

Visio conférence



La Délégation Départementale de Haute-Corse s'est dotée d'une visioconférence afin de pouvoir échanger avec les structures dotées de ce dispositif et notamment la Délégation Départementale de Corse du Sud.



Formation au langage des signes à l'APF

Les salariés du SAVS de Haute-Corse suivent une formation au langage des signes : Cette formation a pour objectif de faciliter la communication de ces professionnels avec les usagers sourds ou malentendants, et ainsi être à même de mieux les comprendre et mieux les accompagner.

Actuellement, parmi les usagers du service, nous comptons trois personnes présentant un handicap auditif.

Cette formation est assurée par Madame Annie FLORI de l'Association Française du Langage des Signes.

Le SAVS a invité des partenaires réguliers à participer à cette formation (UDAF, ADMR, Aide B) ainsi que l'équipe de la Délégation Départementale de l'APF (professionnels et bénévoles).



JOURNÉE « POIVRE ET SEL »

L'APF était présente comme de nombreuses autres associations sur la place St Nicolas le mercredi 31 octobre à la journée « Poivre et sel » organisée par la Commission Communale d'Action Sociale.

Dea Pinducci ainsi que Jean Pierre Tagliati ont dressé un stand avec l'aide des jeunes d'Unicités que nous remercions et assuré une présence permanente pour apporter toutes informations aux visiteurs.

Une visite aussi qu'a tenu à nous faire le maire de Bastia Mr Emile Zuccarelli. Un débat sur l'aide à domicile a été ensuite organisé avec la présence de différentes associations qui œuvrent dans ce domaine ainsi que les responsables du moyen séjour et de l'EPHAD gérés par le centre hospitalier de Bastia pour l'accueil des personnes âgées en établissement.

C'est notre Délégué Départemental Pierre-Louis Alessandri qui a assuré la médiation de ce débat.



Atelier Informatique de l'APF

Tous les mercredis de 10h00 à 12h00, Gérard Bandini (formateur) assure l'atelier informatique dans une salle du centre CAF de Bastia pour les adhérents et usagers de l'APF.

Cet atelier a été mis en place par Vincent Hoppe, l'éducateur spécialisé du SAVS depuis 2007 et fonctionne actuellement de manière autonome.



Bonjour François,

C'est un Délégué particulièrement heureux qui présentait les vœux lors de la galette des rois cette année.

Quelques heures auparavant il avait eu le bonheur de compter un zeme petit fils qui porte le prénom de François.

Toutes nos félicitations à Pierre-louis et à son épouse Maguy mais surtout aux parents Marie-Michèle et Marc-Olivier et « Longa Vita à Francesco ».



Galette des Rois



Tradition oblige, comme chaque année à la même époque, la Délégation et le SAVS avaient convié adhérents, usagers et partenaires à la galette des rois.

Un beau moment de convivialité et d'amitié pour se dire les vœux et se rencontrer.



Mme Josette Risterucci, Conseillère territoriale et présidente de la Conférence Régionale de santé de Corse avait tenu à être présente et saluer notre travail. Présents aussi des représentants de la MDPH et de l'UDAF, et des partenaires réguliers, notamment les associations d'aide à domicile.



CONSEIL DÉPARTEMENTAL

La réunion du 15 novembre du Conseil Départemental a porté sur la préparation de la Journée Nationale des Personnes Handicapées Motrices.

Les Conseillers ont aussi abordé les problèmes de l'accessibilité avec notamment l'impraticabilité pour les personnes se déplaçant en fauteuil de la nouvelle artère piétonne de Bastia, la rue Napoléon.

Décision a été prise d'écrire au maire de Bastia afin que soit aménagée une bande lisse de circulation. Autre problème d'accessibilité le stade de Furiani. Guy Baldrichi est chargé de suivre ce dossier.

A l'ordre du jour également l'organisation en novembre prochain des assises de l'inclusion à Corte avec le partenariat de l'Université.



Fonds de compensation du handicap

Il est urgent d'harmoniser le fonctionnement des Fonds départementaux de compensation. Structures extra-légales elles interviennent dans le financement du reste à charge, en particulier pour la prestation de compensation aides techniques.

Mais ces fonds ont un mode de fonctionnement et une prise en compte différentes selon les départements. Les associations attendent depuis longtemps un décret d'organisation. Selon donc les départements les aides pour les restes à charge sont diversement appréciées, les bénéficiaires de l'ACTP sont indemnisés ici et pas là par exemple. Certains départements alignent un barème (plus ou moins favorable) d'autres pas. La loi du 11 février 2005 indique cependant que le reste à charge ne doit pas dépasser 10% de l'impôt. .

La COMEX de la MDPH de la Haute-Corse en novembre s'est vu proposer une modification du règlement intérieur du Fonds dont certains aspects constituaient une régression importante.

Le Président Joseph Castelli a soumis le texte au débat et la modification a été suspendue. L'APF et les représentants des associations avaient fait connaître leur ferme opposition



BONNES NOUVELLES

L'année a bien fini et bien commencé pour le Centre Hospitalier de Bastia. Le dernier conseil de surveillance de décembre a accueilli avec satisfaction l'annonce par le Président Emile Zuccarelli du versement par le ministère des 30 Millions d'euros tant attendus pour les travaux de modernisation de l'hôpital. Et ça n'a pas trainé aux premiers jours de janvier, pour la cérémonie des vœux, un service de coronarographie ultramoderne a été inauguré.



Suivront d'autres travaux d'ici 2017 : un bâtiment administratif flambant neuf, création d'une filière de soins de Suite et de réadaptation, structuration de la filière de soins aigus, développement de la prise en charge de l'insuffisance rénale chronique. Le tout pour un coût de 44 millions d'euros. L'APF n'a pas manqué de faire remarquer lors de la réunion du Conseil de Surveillance l'obligation et la nécessité d'adaptation et d'accessibilité de l'établissement. C'est prévu lui a t'on répondu. Nous serons donc vigilants.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Le dernier conseil d'administration de 2013 de la CPAM de Haute-Corse avait à examiner notamment le budget d'action sanitaire et sociale qui inclut la commission des prestations supplémentaires et des aides financières qui est d'ailleurs présidée par le représentant de l'APF. Un budget qui s'élève pour 2014 à 188 880 euros. Ce budget 2014 est établi sur la base de 80% de la dotation initiale attribuée en 2013. La commission des prestations supplémentaires intervient dans l'aide pour certains soins mal remboursés par l'assurance maladie, dans l'aide à la mutualisation et certaines aides exceptionnelles liées à une maladie et à ses conséquences notamment sociales sur la vie des assurés. L'augmentation de la précarisation la dégradation des politiques sanitaires et la baisse des financements ne permettent pas une satisfaction suffisante des besoins exprimés. C'est pour cela que l'APF s'est abstenue pour le vote de ce budget.

EVALUATION INTERNE



Le SAVS APF Haute Corse, engagé depuis 2009 dans la mise en œuvre de la Démarche Qualité, va procéder le 4 février 2014 à l'évaluation interne du service.

Pour les accompagner dans cette étape de la Démarche, Madame Monique Picard, membre de l'équipe régionale et responsable de l'offre de soin, sera présente lors de cette journée.

Monique Picard avait participé à la création du Service en 2004, en tant que Directrice Régionale Languedoc-Roussillon Corse.

Groupe de paroles

Deux groupes de paroles sont proposés, par l'APF de Haute Corse : un groupe de parole en direction des usagers et un groupe de parole en direction des aidants, des conjoints, de la famille.

Madame Céline Franchi, la psychologue du SAVS les anime. Chacun de ces groupes se réunit une fois par mois; dans les locaux de l'APF pour le groupe de parole destinés aux usagers et dans une salle du centre social de la CAF pour le groupe en direction des familles.

La Délégation Départementale prend en compte le financement.



Droits des usagers

La Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie a adopté lors de sa séance de décembre 2013, le rapport sur les droits des usagers du système de Santé.

Un document de 142 pages sur un domaine essentiel de la démocratie sanitaire. En ce qui concerne les établissements accueillant des personnes handicapés ils sont au nombre de 43 pour la région corse.

Parmi les différents domaines abordés on relève que la MDPH de Haute-Corse a réalisé un état des lieux des enfants accueillis en établissements et service médico-sociaux avec scolarisation. On note cependant qu'en ce qui concerne la scolarisation des enfants autistes en milieu ordinaire elle reste difficile. "Une meilleure coopération avec les professionnels du médico-social pourrait faciliter l'inclusion d'un grand nombre d'enfants" précise le rapport.

Le document s'intéresse aussi à la prise en charge des personnes handicapées motrices ou sensorielles qui sont hospitalisées. Elle demande de favoriser l'accessibilité, recommande de faciliter la circulation des patients grâce notamment à la mise à disposition effective de fauteuils roulants, l'apport d'aides techniques facilitant l'autonomie, l'adaptation des établissements dans toutes ses composantes (mobilier etc...), la mise en place d'outils de contrôle de l'environnement (sonnerie, lumière, téléphone), l'adaptation de la signalétique aux besoins. Le rapport préconise également de faciliter la présence des proches.

La CDSU insiste aussi pour que l'accessibilité des établissements recevant du public soit mise aux normes adaptées aux personnes à mobilité réduite avant l'année 2015.

Il n'y a plus qu'à espérer que ces préconisations soient mises en œuvre.

Sécu : moins de réclamations

La Loi du 13 août 2004 a introduit dans le code de la Sécurité Sociale la désignation d'un conciliateur dans chaque caisse. La mission principale du conciliateur est la gestion des réclamations.

Pour la CPAM de Haute-Corse, le bilan 2012 est connu. Après une forte augmentation des réclamations en 2010 et 2011 on constate une baisse sensible en 2012. Cependant il faut noter que les interventions du Délégué du défenseur des droits sont plus nombreuses. En 2012 près de la moitié des réclamations ont concerné les prestations en nature et 77 % des litiges ont été traités par le conciliateur.

